

MAIRIE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORLIER Anne-Marie, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 13 février 2026.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE, Elodie RIGAUD-ALLAIN, Matthias de MAUROY, Isabelle LUCAS, Stéphane LE CLINCHE, Florian LE BOUCHER et Jérôme LE MEITOUR.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Gwendal LE GUENNEC a donné pouvoir à Matthias de MAUROY.

Absent excusé : Aurélien LORIER

Absent non excusé : Michel MELOT

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

FINANCES

- Révision des tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2026.
- Attribution des subventions 2026 aux associations communales et d'intérêt général
- Attribution de la subvention 2026 à Familles Rurales
- Don d'un administré
- Validation du rapport auprès de la Chambre Régionale des Comptes

BATIMENTS

- Elaboration du bail pour la location du local communal sise impasse du Quincampoix

2026-02-009 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Madame le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal de la réunion du 22/01/2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le PV de la séance à l'unanimité des votants.

2026-02-010 Révision des tarifs de la cantine au 1^{er} septembre 2026

Madame le Maire expose :

Pour rappel, la dernière révision des tarifs de la cantine a eu lieu lors de la rentrée scolaire 2024-2025.

Au vu de l'inflation des énergies et de la masse salariale, nous vous proposons une augmentation des tarifs du restaurant municipal de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2026, selon les grilles suivantes :

Tarifs cantine :

Tranche	Quotient familial	Tarif actuel	Proposition tarif au 01 09 2026
1	0 à 850	1 €	1 €
2	851 à 1 100	4.22 €	4.30 €
3	1 101 à 1 250	4.63 €	4.72 €
4	1 251 à 1 400	4.84 €	4.94 €
5	1 401 et plus	5.05 €	5.15 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la révision des tarifs de la cantine à partir du 1^{er} septembre 2026 à l'unanimité des votants.

2026-02-011 Révision des tarifs de la garderie au 1^{er} septembre 2026

Madame le Maire expose :

Pour rappel, la dernière révision des tarifs de la garderie a eu lieu lors de la rentrée scolaire 2024-2025.

Au vu de l'inflation des énergies et de la masse salariale, nous vous proposons une augmentation des tarifs de la garderie de 5 centimes l ¼ d'heure à compter du 1^{er} septembre 2026, selon les grilles suivantes :

Tarifs garderie :

	Tarif actuel	Proposition tarif au 01 09 2026
Garderie du matin (1/4h)	0.50 €	0.55 €
Garderie du soir (1/4h)	0.60 €	0.65 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la révision des tarifs de la garderie à partir du 1^{er} septembre 2026, à l'unanimité des votants.

2026-02-012 Attribution des subventions aux associations communales et d'intérêt général

La Commission de Finances du 4 février dernier (*Présents : Mme MORLIER Anne-Marie, Maire ; Mr Gilbert GEORGEAULT, 1^{er} adjoint ; Mme Laurence MORICE, 2^{ème} adjointe, Mr Jérôme LE MEITOUR, conseiller municipal, Mr Florian LE BOUCHER, conseiller municipal – Absent : Mr Aurélien LORIER*) a donné un avis favorable aux demandes de subventions des associations communales et d'intérêt général :

Demandeurs	Attribué en 2024	Attribué en 2025	Demande pour 2026	Montant proposé pour 2026	
CLIC La Roche aux fées	280 €	0,40/hab (280 €)	0,50/hab	0,40/hab 295.20 €	pour : 10 contre : 0 abstention 0
Palets moulinois			Pas reçu de demande		

UNC MOULINS			Pas reçu de demande		
CLUB DES AINÉS	100 €	100 €	Ne sollicite pas de subvention		
RUE DES ARTS	4 000 € (dont 2 000 € pour les 20 ans)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	pour : 9 contre : 1 abstention : 0
ESCM	3 300 €	2 000 €	3 300 €	3 300 €	pour : 10 contre : 0 abstention : 0
Coopérative de l'école	200 €	200 €	reçu sans montant	200 €	pour : 10 contre : 0 abstention : 0
Association des parents d'élèves	Pas de demande	100 €	232 €	357 € (dont 125 € subvention exceptionnelle pour annonce Ouest-France)	pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident les subventions ci-dessus.

2026-02-013 Attribution de la subvention 2026 à Familles Rurales

Mme le Maire expose :

Suite à la convention quadripartite signée le 8 juillet 2022, et renouvelée le 27 mars 2025, entre Familles Rurales, l'association de Moulins-Boistrudan, la Mairie de BOISTRUDAN et la Mairie de MOULINS, celle-ci doit verser une participation pour le fonctionnement du centre de loisirs de la commune pour l'année 2026 d'un montant de 25 500.00 euros à la Fédération Familles Rurales.

Cette subvention sera versée en 2 acomptes et une régularisation éventuelle pourrait intervenir à la présentation et à la validation du compte de résultat de la fédération, de l'année écoulée, en mars de l'année n+1.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent l'attribution de la subvention 2026 à Familles Rurales à l'unanimité des votants.

2026-02-014 Don d'un administré

Mme le Maire informe le conseil qu'un administré de la commune, a fait don à la commune d'un montant de 20 000 € en vue de l'aménagement intérieur du futur bâtiment périscolaire.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'accepter le don de 20 000 €
- d'enregistrer la recette au compte 10251
- de remercier chaleureusement le donateur pour sa générosité
- de charger Mme le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'encaissement de ce don.

Madame le Maire expose :

Suite au rapport établi par la CRC, il était demandé à la municipalité d'émettre un nouveau rapport en réponse aux observations et recommandations demandées.

Ce rapport a été établi et vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de celui-ci :

Recommandation n°1 – Annexes budgétaires :

La mise à jour des annexes a été effectuée. Nous veillons à ce que ce travail soit désormais réalisé de manière rigoureuse par notre Secrétaire Générale des Services.

Recommandation n°2 – Comptabilité d'engagement :

La comptabilité d'engagement a été mise en place pour les dépenses.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants concernant l'évolution de la commune :

- Suite au dernier recensement de la population, la commune de Moulins compte désormais 738 habitants (2025).*
- Les comptes rendus des séances du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune.*

*Concernant la situation financière, le compte administratif 2024 s'est soldé par un excédent de **110 525,90 €**, réparti comme suit : **90 000 €** affectés au budget d'investissement et **20 525,90 €** au budget de fonctionnement.*

*Le compte administratif 2025 n'a pas encore été voté, mais l'excédent prévisionnel est estimé à **87 000 €**.*

*Ces excédents permettent de couvrir le remboursement des emprunts et de dégager une capacité d'autofinancement. La capacité de désendettement de la commune est estimée à **5,4 années au 31 décembre 2024**.*

- La fiscalité communale a été impactée à hauteur de **6 000 €** en 2025 par le dispositif DILIGO (écrêtement de la dette de l'État), du fait du potentiel fiscal élevé des habitants de Moulins.*
- En 2025, nous avons réduit le montant des subventions aux associations et révisé à la hausse les tarifs applicables aux familles pour l'ALSH.*
- Certaines missions d'entretien communal, ne sont plus externalisées.*
- Depuis 2024, la municipalité fonctionne avec deux adjoints et le maire. La charge de travail demeure conséquente.*
- À l'école, un poste de surveillant de cantine (7 heures par semaine) a été supprimé en janvier 2026.*
- Nous avons poursuivi notre politique de réajustement fiscal avec une augmentation de **1,32%** des taxes foncières bâti et non bâti en plus de la revalorisation des bases. Le tarif de vente des chemins communaux a également été relevé de **0,23 € à 0,70 € le m²**, et les tarifs de la cantine et de la garderie ont été réévalués en 2024.*
- Le dossier du lotissement demeure un point sensible : en raison du contexte économique actuel, plusieurs candidats potentiels n'ont pas concrétisé leur projet. À ce jour, deux terrains ont été vendus et les constructions correspondantes sont achevées.*

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil Municipal valident le rapport auprès de la Chambre Régionale des Comptes

2026-02-016 Élaboration du bail précaire de la location du local 2 impasse du Quincampoix

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que la location du local commercial sise 2 impasse du Quincampoix à Moulins 35680,

Considérant que ce bail est conforme à l'intérêt général et aux besoins de la collectivité,

Considérant que les conditions financières et juridiques sont acceptables,

A l'unanimité des votants les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le bail précaire relatif au local commercial sise 2 impasse du Quincampoix, destiné à la vente de seconde main et de petite épicerie], conclu entre la commune de Moulins et la boutique « l'Imaginaire de Léona », représentée sa gérante, Mme Léa GRENOUILLOUX, pour une durée de 1 an à compter de la date de signature du bail, aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : gratuité les 6 premiers mois et 250 € pour les 6 mois suivants,
- Charges locatives à la charge du locataire : taxe ordures ménagères.
- Autorisent Madame le Maire à signer le bail et tous documents s'y afférents, y compris les avenants éventuels dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- Autorisent la publication et la transmission de la présente délibération selon les modalités légales en vigueur.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION :

- **Point commissions :**
- **VOIRIE :**
- **ÉPICERIE :** Journée de bénévoles le 24 02 2026 pour l'implantation de la boutique « L'imaginaire de Léona »
- **Scolaire :** réalisation de la rampe PMR classe maternelle
- **FINANCES :**
- **URBANISME :** L'appel d'offres concernant le bâtiment périscolaire se termine le 25 02 2026
- **Questions diverses :**

Prochaine réunion conseil municipal : le lundi 9 mars 2026

Le Maire,
Anne-Marie MORLIER

Le secrétaire de séance,
Laurence MORICE

